



Appel à projets 2020 International Emerging Actions (IEA)

Les [International Emerging Actions](#) sont des projets menés par un porteur rattaché à une unité du CNRS et un porteur affilié à une institution de recherche étrangère dont la finalité est l'exploration de nouveaux champs de recherche et de nouveaux partenariats à l'international.

Les *International Emerging Actions* donnent lieu à des missions de courte durée, l'organisation de réunions de travail et de séminaires, l'initiation de premiers travaux de recherche en commun autour d'un projet scientifique partagé. Une sélection à l'appel *International Emerging Actions* permet à l'équipe du laboratoire affilié au CNRS de recevoir des crédits complémentaires (de 5 000 à 7 000 € par an) pour le financement de ces activités de mobilité.

Les *International Emerging Actions* sont d'une durée de 2 ans non renouvelable.

Les projets IEA 2020 associant des partenaires russes font l'objet de modalités spécifiques en accord avec la Fondation russe pour la recherche fondamentale (détails ci-dessous en page 3 et 4).

Critères d'évaluation et de sélection

Les *International Emerging Actions* favorisent l'exploration de nouvelles collaborations. Aucun prérequis en termes d'antériorité de la collaboration n'est exigé.

L'évaluation des projets tient principalement compte de la qualité scientifique et de l'originalité du projet, de l'intérêt de la collaboration, de la qualité scientifique et de la complémentarité des équipes impliquées, de la participation de doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs aux échanges.

Toutes les propositions sont considérées sans exception. Toutefois, certains instituts peuvent accorder une attention particulière à certaines thématiques ou géographies de partenariats.

Pour cet appel 2020, les instituts suivants ont ainsi précisé leurs priorités :

INSB : Une attention particulière sera accordée aux projets en biologie marine impliquant Taiwan, l'Inde, le Japon et l'Australie, pays avec lesquels l'INSB souhaite intensifier la collaboration dans ce domaine.

INSIS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant l'Australie, la Corée du Sud, Taiwan, l'Inde, ainsi que les pays d'Afrique subsaharienne, notamment anglophones, avec lesquels l'INSIS souhaite soutenir une intensification de la collaboration.

INSU : Une attention particulière sera accordée aux projets ciblant les collaborations avec l'Afrique d'une part et d'autre part aux projets utilisant les outils proposés par les

infrastructures de recherche, notamment celles inscrites sur la feuille de route du European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI).

INSHS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant les pays d'Afrique subsaharienne, Singapour et le Canada, avec lesquels l'InSHS souhaite soutenir une intensification de sa collaboration. Une attention particulière sera également accordée aux projets portant sur deux des thématiques prioritaires de l'InSHS : inégalités éducatives d'une part ; intelligence artificielle d'autre part.

INEE : La prise en compte des Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des orientations (orientations prioritaires thématiques et six grands défis sociétaux) du Contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNRS pour la période 2019-2023 est requise.

Ces priorités sont mises en œuvre par l'institut évaluateur du projet, c'est-à-dire l'institut de rattachement principal de l'unité du porteur ou l'institut d'évaluation demandé par le porteur lors du dépôt de sa proposition lorsque la thématique de celle-ci relève d'un institut différent de celui auquel est principalement rattachée son unité.

Les autres instituts (INC, INP, IN2P3, INSMI, INS2I) considèreront tous les projets sans priorité thématique ou géographique particulière.

Comment soumettre une proposition ?

La procédure de dépôt des *International Emerging Actions* se déroule exclusivement en France en remplissant le formulaire en ligne sur l'application CoopIntEER.

Une lettre d'engagement scientifique et financier du partenaire étranger doit être jointe au dossier de candidature. Un modèle est disponible [ici](#).

- Date d'ouverture de la campagne : 25 juin 2020
(29 juin pour les projets avec des partenaires russes, voir pages 3 et 4 ci-dessous)
- Date de clôture de la campagne : 23 septembre 2020
- Date de communication des résultats : décembre 2020
- Début des projets : janvier 2021

Procédure de suivi d'une International Emerging Actions

A l'issue des deux ans du projet, les porteurs sont tenus de transmettre à la DERCI et à l'Institut de rattachement un bilan scientifique et financier.

Aide

Pour toute question d'ordre administratif veuillez contacter le/la [chargé\(e\) de coopération internationale de la DERCI](#) (puis "Le siège parisien", puis le secteur géographique concerné).

Pour les questions de nature technique, vous pouvez contacter [l'assistance aux utilisateurs](#).

Modalités spécifiques pour les projets avec des partenaires russes en accord avec la Fondation Russe pour la Recherche Fondamentale (RFBR)

Date d'ouverture : le 29 juin 2020

Date de clôture : le 23 septembre 2020

Le CNRS et la Fondation russe pour la recherche fondamentale (RFBR) s'associent dans le cadre de l'appel IEA 2020 afin de promouvoir des coopérations scientifiques entre les chercheurs et les enseignants chercheurs des unités affiliées au CNRS et des organismes russes d'enseignement supérieur et de recherche.

La participation de jeunes chercheurs est fortement encouragée.

Tous les domaines de recherche sont concernés, y compris les sciences humaines et sociales.

La durée des projets est de 2 ans.

Modalités de soumission des projets

Les chercheurs du CNRS ou enseignants-chercheurs rattachés à une unité affiliée au CNRS doivent déposer leur candidature auprès de la Direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI) du CNRS, en utilisant l'application CoopIntEER (<https://international.cnrs.fr/campagne-cnrs/>).

La soumission étant conjointe, les partenaires russes doivent déposer le même projet et dans les mêmes délais sur le site de la RFBR : <https://www.rfbr.ru/rffi/ru/contest>.

Sélection des projets

Le CNRS et la RFBR procèdent à l'évaluation des projets IEA et les sélectionnent conjointement sur la base de leur qualité scientifique.

Modalités de fonctionnement des projets franco-russes

Chaque organisme prend en charge les frais de voyages et les indemnités de séjour de ses propres chercheurs. Pour le CNRS, jusqu'à 20% des crédits accordés peuvent être consacrés à des frais hors mobilité (frais de publication, achat de petit matériel, location des salles, transport des échantillons...)

L'annonce des résultats est prévue en décembre 2020.

Contact

CNRS

Gulnara Le Torrivellec, DERCI

Email : gulnara.letorrivellec@cnrs-dir.fr

Specific terms for projects involving Russian partners in agreement the Russian Foundation for Basic Research (RFBR)

Opening date: June 29th, 2020

Closing date: September 23th, 2020

The aim of the competition is to grant financial support for jointly initiated research projects conducted by French and Russian scientists.

The participation of young researchers is strongly encouraged.

The competition supports projects in the all areas of expertise, including the fields of the Humanities and Social Sciences.

Duration of the projects: 2 years

Modalities for the submission of the French-Russian projects :

The CNRS researchers or the lecturers - researchers affiliated to the CNRS research units are invited to submit their project to the CNRS Europe of Research and International Cooperation Office (DERCI) via the dedicated Website at: <https://international.cnrs.fr/campagne-cnrs/>

The same project needs to be submitted simultaneously within the same period of time at the RFBR by Russian scientists on the RFBR website : <https://www.rfbr.ru/rffi/ru/contest>

The rules of the selection of the French-Russian projects :

The CNRS and the RFBR carry out the assessment of the projects and jointly select them on the basis of their scientific quality.

Implementation of French-Russian projects :

Each organization supports travel expenses as well as the subsistence of its own researcher's allowances. On the CNRS side, up to 20 % of the credits can be spent on operating costs excluding mobility (publications, small equipment, location of the rooms, transport of samples...)

Results will be announced in December 2020.

CNRS Contact:

Ms Gulnara Le Torrivellec, DERCI

E-mail : gulnara.letorrivellec@cnrs-dir.fr